

LE PRÉSIDENT

MONSIEUR GERARD LEGAY
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE
PRE BOCAGE INTERCOM
MAISON DU SERVICE PUBLIC
31 RUE DE VIRE
AUNAY SUR ODON
14260 LES MONTS D AUNAY

Objet du dossier : Plan Climat Air Energie Territorial

Votre dossier n°D19-12989 est suivi par
Thierry BERTHAUX
02.31.06.98.18 / Thierry.BERTHAUX@normandie.fr
Direction Energies, Environnement et Développement
Durable

Caen, le 29 NOV. 2019

Monsieur le Président,

Conformément au décret n°2016-849, vous avez adressé pour avis à la Région Normandie votre projet de Plan Climat Air Energie Territorial. Celui-ci a été analysé par les services de la Région et vous trouverez ci-dessous et en annexe les différentes remarques.

Ce plan permettra d'engager votre EPCI dans la transition énergétique, autour d'un ensemble d'actions complet en matière de rénovation des bâtiments, de mobilité et de développement des énergies renouvelables.

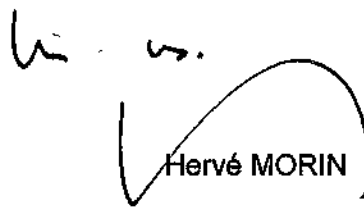
D'ores et déjà il permet de mobiliser et d'accompagner les acteurs du territoire vers la transition énergétique avec un programme d'animation qui s'adresse à tous.

Cependant, il ne permettra pas d'atteindre les objectifs nationaux pour 2030. Le bilan du plan à mi-parcours (3 ans) et sa révision (6 ans), vous permettront toutefois de réajuster les objectifs, de compléter les actions pour amplifier leur effets et d'envisager des réductions des émissions de gaz à effet de serre largement supérieures aux 16% que vous atteindriez en 2050 avec le plan tel qu'élaboré.

J'ai le plaisir de vous indiquer que j'émetts un avis favorable à votre PCAET sous réserve de prendre en compte les remarques ci-jointes.

Les services de la Région pourront vous apporter un soutien technique en tant que de besoin dans la mise en œuvre de ce projet de Plan Climat Air Energie Territorial.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Hervé MORIN

REGION NORMANDIE



PCAET communauté de communes Pré-Bocage Intercom : Avis de la Région – Annexe

Sur la stratégie :

Les objectifs de la stratégie en matière d'économie d'énergie sont **insuffisants** comparés aux objectifs nationaux : -12% en 2030 au lieu de -20% et -21% en 2050 au lieu de -50%.

L'effort de réduction porte principalement sur les bâtiments, mais les réductions pour le secteur des transports sont très faibles (-8% en 2030).

En réduisant davantage la consommation d'énergie, à production égale, la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique augmente.

Ainsi, avec un effort supplémentaire pour respecter les objectifs de la loi, une réduction de 20% de consommation en 2030 (soit pour votre territoire 468 GWh) et 50% en 2050 (293 GWh), on obtiendrait, sans actions supplémentaires pour développer les énergies renouvelables que celles prévues au plan d'action, une part d'énergies renouvelables dans la consommation de 36 % en 2030 et 67 % en 2050, c'est-à-dire au delà des objectifs nationaux.

Pour le bois énergie, le potentiel de production issue des haies paraît sous estimé.

En effet, si l'on prend comme référence l'étude de la chambre d'agriculture de l'Orne réalisée sur votre territoire en 2017 et qui évalue la densité de haies à 73m/ha, on obtient un total de 2370 km de haies pour les 32452 ha de Surface Agricole Utile. (on notera que p10 et dans le tableau de la p25 sont comptabilisés 3000 km de haies).

En tenant compte d'un contenu énergétique de 350 MWh/ km, le potentiel théorique de bois énergie sur le territoire de PBI peut être estimé à 56 GWh soit un potentiel mobilisable (80%) de 44 GWh, ce qui est un peu supérieur aux 30 GWh proposés dans le diagnostic. Avec les forêts (16,2 GWh) le potentiel de production de bois énergie serait donc de 60 GWh.

Le territoire pourrait donc être auto suffisant, pour ses besoins de consommation futurs (68 GWh).

Le rythme proposé pour la replantation des haies, 2 à 3 km par an, est faible. A titre d'exemple la commune de Valdallière a soutenu un rythme de replantation de 11 km/an sur un territoire moitié moins étendu que le votre.

Les objectifs de stockage de carbone dans les sols agricoles (augmentation du taux d'humus par exemple) n'ont pas été envisagés. Ils seront à prévoir au vu des actions déjà engagées, lors des révisions du PCAET.

En conséquence du faible taux de diminution des consommations d'énergie, la réduction des émissions de GES de votre territoire, principal objet d'un PCAET, n'est que de 16% en 2050.

Sur les actions

Secteurs résidentiels et tertiaires :

Le programme de rénovation proposé pour l'habitat permet d'afficher à l'horizon 2030, des niveaux de réduction efficaces en matière d'économie d'énergies et d'émissions de Gaz à effet de serre (GES).

Mais ce n'est pas le cas du secteur tertiaire: le scénario proposé prévoit une augmentation de la consommation d'énergie en 2030. Les objectifs du PCAET ont-ils pris en compte l'impact du décret tertiaire?

Votre programme intègre bien des actions pour la rénovation des bâtiments publics, mais pas de mention d'audit énergétique (avec scénario BBC?).

On ne trouve pas d'actions préconisant l'utilisation de matériaux biosourcés pour la construction et la rénovation (3 bâtiments neufs E3/C1).

Les actions de sobriété prévoient une sensibilisation des usagers et agents pour les bâtiments publics, indispensable pour réduire les consommations d'énergie. Il ne faudra pas oublier le public scolaire.

Mobilité durable :

Les nombreuses actions proposées en matière de mobilité justifieraient des objectifs plus ambitieux en termes de réduction des consommations d'énergie (-8%) et d'émissions de GES (-10%) en 2030. On rappelle que l'objectif national est de -29% en 2030.

Développement des ENR :

Il est également proposé de développer le photovoltaïque au sol sur friches agricoles et terrains naturels à faible valeur agronomique. Ce sont des terrains dont le potentiel agricole ou naturel est à préserver pour les générations futures. Ce sont souvent des terrains à grande valeur en matière de biodiversité. 20 MWh sont prévus sur 22 ha, soit une production de 20 GWh. 3 éoliennes suffiraient à produire cette énergie. Il est recommandé de ne pas mettre en œuvre cette action de développement de photovoltaïque au sol.

Par ailleurs ce surplus de production électrique n'est pas indispensable si une action sur la disparition des chauffages électriques pouvait être engagée. Les consommations d'électricité de votre EPCI s'élèvent à 135 GWh, dont la moitié dans le résidentiel (70 GWh) qui en consomme 2/3 pour le chauffage électrique, soit 46 GWh. On pourrait donc envisager au moins 20GWh de consommation pour le chauffage électrique à substituer par du gaz renouvelable, du chauffage bois ou du solaire thermique.

Il faudra être vigilant sur le choix des pompes à chaleur (PAC) en remplacement de chauffages à énergie fossile dans les logements anciens peu performants en matière d'isolation. Il y a un risque d'augmentation des consommations d'électricité de pointe et d'un besoin de renforcement des réseaux et des moyens de production thermiques nécessaires pour produire cette électricité de pointe : le bilan global GES peut, dans ces cas, être défavorable.

Agriculture

On soulignera le manque d'ambition dans les objectifs et les actions pour ce secteur à l'horizon 2050 : -2% d'économie d'énergie et -2% de réduction des émissions de GES. Même si l'agriculture ne représente que 8 % des consommations énergétiques de votre territoire, l'enjeu n'est pas à négliger, d'autant plus que la tendance des passages au bio contribue à les diminuer.

Il subsiste en revanche, un potentiel important de réduction des émissions de GES, puisque le secteur est responsable de 57% des émissions de votre territoire. Là aussi, la prise en compte des techniques culturales limitant les émissions de GES qui tendent à se développer aurait permis d'afficher des objectifs plus ambitieux.

Qualité de l'air

Les mesures pour améliorer la qualité de l'air intérieur sont bien présentes : c'est effectivement un enjeu de santé publique. En revanche, le plan comporte peu d'actions pour réduire les émissions de NOx et de PM2,5.

Stockage de carbone :

Des actions avec les agriculteurs, en matière de pratiques agricoles permettant d'augmenter le stockage de carbone dans les sols, seront à prévoir lors du bilan à 3 ans.

Adaptation au changement climatique :

La réduction de la consommation d'eau sur l'ensemble du territoire est indispensable pour faire face aux futures périodes de sécheresse. Mais il faut aussi agir sur la sobriété (comportement des citoyens, évolution des pratiques, process,...).

Des actions nouvelles sont à prévoir pour mieux s'adapter aux conséquences du changement climatique, en matière d'urbanisme par exemple pour supporter les épisodes de canicule (plantations d'arbre, etc.).

Animation

Le diagnostic souligne un besoin en matière d'information des citoyens et des autres acteurs du territoire. Le programme propose sur ce sujet des actions nombreuses, fondamentales pour avancer ensemble vers des objectifs de sobriété et d'efficacité énergétique.

Mais en matière d'animation, les actions proposées n'ont pas toutes de réels impacts sur le territoire (participation à un colloque par exemple).